



Reçu CLT / CIH / ITH

Le

3 1 MARS 2011

N°

9707

MAIRIE
DE
SAINT JEAN DU DOIGT
29630

Tél : 02.98.67.34.07
Télécopie : 02.98.67.84.64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nombre de
membres en
exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

L 'an deux mille dix, le 9 décembre le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie à 20h00 sous la présidence de Mr Hervé QUEMENER-

Date de convocation : 02.12.2010

Présents : CHEYREZY - GIGUEL - GOURVIL - LE CAM - L'INTANF - MASSON - TOCQUER - CORBOLIOU - GARNIER - LEON

absents : PITON (excusé)- BRET

Secrétaire : CORBOLIOU C

Le Conseil Municipal de ST JEAN DU DOIGT,

Objet :
Motion de soutien
pour l'inscription
d'éléments du
patrimoine
Culturel
Immatériel de
bretagne sur les
listes de
l'UNESCO

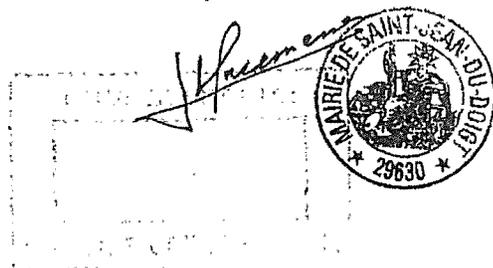
A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- le fest noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Ville de SAINT-BRIEUC

Conseil Municipal

Séance du 1^{er} février 2011

Rapporteur : Mme BLEVIN

N° 23

MOTION POUR LA RECONNAISSANCE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL
EN BRETAGNE

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L- 2121-29 ;

Vu l'avis formulé par la Commission Jeunesse, Enseignement, Culture, Sports et Relations Internationales ;

Considérant l'intérêt de la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel de la Bretagne par une inscription sur les listes de l'UNESCO;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

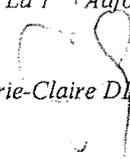
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Présents : 37	Pouvoirs : 5	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

APPROUVE ET ADOPTE les termes de la motion ci-après annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite motion.

Pour le Maire et par délégation
La 1^{ère} Adjointe

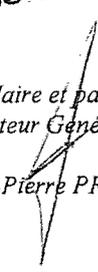

Marie-Claire DOURON

Certifié exécutoire compte tenu

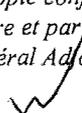
de la transmission en Préfecture le 10 8 FEV. 2011

et de la publication au recueil des actes
administratifs le 10 8 FEV. 2011

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général Adjoint


Jean-Pierre PRIGENT

Pour copie conforme
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services


Robert LOGEAT

Signé le

MOTION DE SOUTIEN
POUR L'INSCRIPTION D'ELEMENTS
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL
DE BRETAGNE SUR LES LISTES DE L'UNESCO

Le Conseil municipal de Saint-Brieuc, réuni le 1^{er} février 2011, en vertu de la délibération N° 23,

DECIDE d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

DECIDE d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO ;
- le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou, ...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO ;
- les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Fait à Saint-Brieuc, le 18 FEV. 2011

Pour la Ville de Saint-Brieuc,
Le Maire,



Bruno JONCOUR



MOTION DE SOUTIEN
Pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne
sur les listes de l'UNESCO

Le Conseil Municipal de
 (ou le Conseil Communautaire de) KERPERT

Réuni le 2 Février 2011

A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Fait à Kerpert

Le 2 Février 2011

Signatures



Motion à adresser à

DASTUM
 16, rue de la Santé
 35000 RENNES
 Tél. : 02 99 30 91 00
 Courriel : dastum@dastum.net

COMMUNE DE PEUMERIT QUINTIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	9
Date de la convocation	3.01.2011

L'an deux mil onze , le onze janvier à vingt heures nutes , le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT QUINTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur LE MOIGNE Robert - Maire

Présents : Monsieur LE MOIGNE Robert, Maire
 Mr CONNAN Michel, GALLAIS Nellie, LE PROVOST Barthélémy , Adjoints
 Mme LERAY Brigitte, MASINGUE Enora
 Mrs DECELLE Jean Pierre, LE NAOU Henri, ALLO Julien.
 CADIOU Yvon donne pouvoir à LE PROVOST Barthélémy
Absents : LERAY Barthélémy, MASINGUE Enora (excusée)

Secrétaire : CONNAN Michel

MOTION DE SOUTIEN pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO

Le conseil municipal de PEUMERIT QUINTIN, réuni le 11 janvier 2011

A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM ,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- le fest noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le chant à écouter (complaintes, gwerziou, sonioù,...) sur les listes de sauvegardes de l'UNESCO
- les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegardes de l'UNESCO.

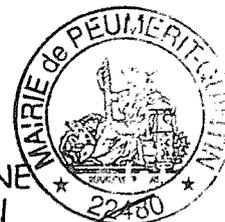
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt à la sous préfecture	19-1-2011
Et publication ou notification	19.1.2011
Le Maire - R. LE MOIGNE	

Le Maire

LE MOIGNE



(Handwritten signature of Robert Le Moigne)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

158/08

PU/JP

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 15 Décembre 2010

L'an deux mil dix le quinze Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Paul UGUEN, Maire..

Présents M. Paul UGUEN, Maire, Mme Martine JAOUEN, 1^{ère} adjointe, , M. Rémy LE MEUR, 2^{ème} adjoint, M. Daniel FUSTEC, 3^{ème} adjoint, , M. André RIOU, 4^{ème} adjoint, M. Pierre MENEZ, 5^{ème} adjoint, M Gildas JUIFF, M. Pierre LE DILAVREC, , M. Raymond LE ROY, Melle Fabienne BENJAMIN, Mme Françoise NORMAND, M Jean-Noël LE MOAL, M. Tanguy MORVAN, M. Arsène INIZAN , M. Jean-Michel LE GOFF, M. Eric HUON, M. Michel GEFFROY,

Absents M. André LE DOEUFF, Mme Michèle TILLY

Procurations : M. André LE DOEUFF à M. Raymond LE ROY, Mme Michèle TILLY à M. Tanguy MORVAN

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Décembre 2010

Date de Publication : 16 Décembre 2010

Secrétaire : Mr Pierre LE DILAVREC

Objet : Motion de soutien pour l'inscription du patrimoine culturel immatériel de Bretagne sur les listes de l'Unesco

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une motion de soutien pour l'inscription du patrimoine immatériel de Bretagne sur les liste de l'UNESCO . Le Conseil Municipal de Guerlesquin, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Pour extrait conforme



Le Maire,
Paul UGUEN

SESSION PLENIERE DES 23 ET 24 SEPTEMBRE 2010

**VŒU RELATIF A L'INSCRIPTION D'ELEMENTS DU PATRIMOINE CULTUREL
IMMATERIEL DE BRETAGNE SUR LES LISTES DE L'UNESCO**

présenté au nom du GROUPE SOCIALISTE ET DEMOCRATE DE PROGRES

par

Didier LE BOUGEANT

Vice-président chargé de la culture et de l'animation culturelle, du droit des femmes,
de la citoyenneté, de la citoyenneté, de la laïcité et de la culture gallèse

Le Département apporte son soutien à la création et à la diffusion de la culture bretonne et gallèse sur le territoire.

Récemment, il vient de passer une convention avec l'association Dastum dont la mission est la collecte, la sauvegarde et la transmission du patrimoine oral de la Bretagne historique. Ce nouveau partenariat consiste en la mise à disposition de Dastum d'un point de consultation aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

Soucieux de la protection du patrimoine culturel en Ille-et-Vilaine et en Bretagne, les élus du Groupe Socialiste et Démocrate de progrès adhèrent à la démarche de l'association Dastum qui s'appuie sur la Convention de l'UNESCO, adoptée le 17 octobre 2003, ratifiée par la France le 17 novembre 2006, pour une reconnaissance du patrimoine culturel immatériel breton.

En conséquence, l'Assemblée départementale apporte son soutien à l'association Dastum qui milite pour l'inscription des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne sur les listes représentatives et de sauvegarde de l'UNESCO.

De la part de

Jean-Louis TOURENNE

Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

(HENGOAT, LANGOAT, LA ROCHE-DERRIEN, POMMERIT-JAUDY, POULDOURAN, TROGUÉRY)
 MAISON DU DÉVELOPPEMENT - 9, BIS PLACE DE L'ÉGLISE
 22450 LA ROCHE-DERRIEN

Tél : 02.96.91.33.12 Fax : 02.96.91.31.96 courriel : cc.pays.rochois@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**SEANCE DU MARDI 14 DECEMBRE 2010**

Le mardi 14 décembre deux mille dix, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rochois s'est réuni à la Maison du Développement à La Roche-Derrien sous la présidence de Madame Janine LE BECHEC, Présidente.

Etaient présents : Janine LE BECHEC, Patricia LE GOAS, Yves LE DIUZET, Jean-Louis EVEN, Alain LUCO, Franck-Yves RUIZ, Dominique JAGUIN, Jean-Yves MERRIEN, Jean-Luc LE BOUDER, Serge HENRY, Joël JEGOU, Bernard FREMERY, Cathy GAUTIER, Gilles RANNOU, délégués titulaires. Jean LE ROY (remplaçant Dominique PILON), délégué suppléant.

Assistaient : André LE MOAL, Arnaud PARISCOAT, Sylvie BROUDIC, Hervé DELISLE, Daniele DAGOBERT, délégués suppléants.

Absents : Dominique PILON, délégué titulaire.

Date de convocation : 07.12.2010 - Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de présents : 15

OBJET : Motion de soutien à DASTUM pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rochois, à l'unanimité des ses membres,

Réuni le 14 décembre 2010 à la Roche-Derrien,

A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO,
- Le chant à écouter (complaintes, gwerzioù, sonioù, ...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO,
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

Fait à La Roche-Derrien, le 14 décembre 2010.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
 La Roche-Derrien, le 15 décembre 2010

La Présidente
 Janine LE BECHEC.



KUMUNIEZH KUMUNIOU BRO AR ROC'H

(HENGOAT, LANGOAT, AR ROC'H-DERRIEN, PEURID-AR-ROC'H, POULDOURAN, TROGERI)
TI AN DIORREN - 9, BIS PLASENN AN ILIZ
22450 AR ROC'H-DERRIEN

Pg : 02.96.91.33.12 Facs : 02.96.91.31.96 postal : cc.pays.rochois@wanadoo.fr

PAPER-MARILH AN DIVIZABEGOU

DALC'H MEURZH 14 A VIZ KERZU 2010

D'ar meurzh 14 a viz kerzu 2010, da eizh eur eus an noz, ar Kuzul-Kumuniezh Kumunioù Bro Ar Roc'h Derrien a zo n'em emvodet e Ti an Diorren e Ker ar Roc'h-Derrien dindañ ar prezidantelezh ous an Itron Janine Le BECHEC.

E oant war dro : Janine LE BECHEC, Patricia LE GOAS, Yves LE DIUZET, Jean-Louis EVEN, Alain LUCO, Franck-Yves RUIZ, Dominique JAGUIN, Jean-Yves MERRIEN, Jean-Luc LE BOUDER, Serge HENRY, Joël JEGOU, Bernard FREMERY, Cathy GAUTIER, Gilles RANNOU, dileuridi anvidi. Jean LE ROY (erlec'hiañ Dominique PILON), eil dileuridi.

Ne oa ket aze : Dominique PILON

Dieziad Kendalv : 07.12.2010 - Niver izili : 15 - Niver izili war dro: 15

Pal ar paper : Mennad evit ma vefe lakaet ar braz eus Glad dre Gomz Breizh war rolloù an UNESCO

Kuzul Kumuniezh Kumunioù Bro ar Roc'h Derrien, a unvouezh,

Bodet d'ar parzeg a viz kerzu daou vill dek

En deus divizet sinan ar Galv evit ma vefe anavezet Glad dre Gomz Breizh, Galv gant ur bodad aktourien ha kevredigezhioù eus bed ar sevenadur e Breizh ha douget gant ar gevredigezh Dastum,

En deus divizet harpañ al labour nevez krog ha kaset en-dro gant ar gevredigezh Dastum evit ma vefe lakaet ar braz euz Glad dre Gomz Breizh war rolloù an UNESCO, ha da gentan toud :

- Ar fest-noz war rolloù dispara an UNESCO
- Ar c'hannaouennoù da selaou (gwerzioù, sonioù, kanaouennoù ...) war rolloù an UNESCO evit ar pezh a zo da vezañ sovetaet
- C'harioù ha sportoù hengounel Breizh war rolloù an UNESCO evit ar pezh a zo da vezañ sovetaet.

Graet er Roc'h Derrien

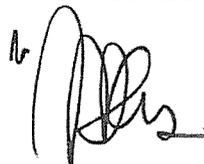
D'ar 14 a viz kerzu 2010

Sinadurioù

Da eilañ evel m'emañ

Ar prezidantez

Janine LE BECHEC.



KUMUNIEZH KUMUNIOU BRO AR ROC'H

(HENGOAT, LANGOAT, AR ROC'H-DERRIEN, PEURID-AR-ROC'H, POULDOURAN, TROGERI)
TI AN DIORREN - 9, BIS PLASENN AN ILIZ
22450 AR ROC'H-DERRIEN

Pg : 02.96.91.33.12 Facs : 02.96.91.31.96 postel : cc.pays.rochois@wanadoo.fr

PAPER-MARILH AN DIVIZABEGOU

DALC'H MEURZH 14 A VIZ KERZU 2010

D'ar meurzh 14 a viz kerzu 2010, da eizh eur eus an noz, ar Kuzul-Kumuniezh Kumunioù Bro Ar Roc'h Derrien a zo n'em emvodet e Ti an Diorren e Ker ar Roc'h-Derrien dindañ ar prezidantelezh ous an Itron Janine Le BECHEC.

E oant war dro : Janine LE BECHEC, Patricia LE GOAS, Yves LE DIUZET, Jean-Louis EVEN, Alain LUCO, Franck-Yves RUIZ, Dominique JAGUIN, Jean-Yves MERRIEN, Jean-Luc LE BOUDER, Serge HENRY, Joël JEGOU, Bernard FREMERY, Cathy GAUTIER, Gilles RANNOU, dileuridi anvidi. Jean LE ROY (erlec'hiañ Dominique PILON), eil dileuridi.

Ne oa ket aze : Dominique PILON

Dieziad Kendalv : 07.12.2010 - Niver izili : 15 - Niver izili war dro: 15

Pal ar paper : Mennad evit ma vefe lakaet ar braz eus Glad dre Gomz Breizh war rolloù an UNESCO

Kuzul Kumuniezh Kumunioù Bro ar Roc'h Derrien, a unvouezh,

Bodet d'ar parzeg a viz kerzu daou vill dek

En deus divizet sinan ar Galv evit ma vefe anavezet Glad dre Gomz Breizh, Galv gant ur bodad aktourien ha kevredigezhioù eus bed ar sevenadur e Breizh ha douget gant ar gevredigezh Dastum,

En deus divizet harpañ al labour nevez krog ha kaset en-dro gant ar gevredigezh Dastum evit ma vefe lakaet ar braz euz Glad dre Gomz Breizh war rolloù an UNESCO, ha da gentan toud :

- Ar fest-noz war rolloù dispara an UNESCO
- Ar c'hannaouennoù da selaou (gwerzioù, sonioù, kanaouennoù ...) war rolloù an UNESCO evit ar pezh a zo da vezañ sovetaet
- C'harioù ha sportoù hengounel Breizh war rolloù an UNESCO evit ar pezh a zo da vezañ sovetaet.

Graet er Roc'h Derrien

D'ar 14 a viz kerzu 2010

Sinadurioù

Da eilañ evel m'emañ

Ar prezidantez

Janine LE BECHEC.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

(HENGOAT, LANGOAT, LA ROCHE-DERRIEN, POMMERIT-JAUDY, POULDOURAN, TROGUÉRY)
MAISON DU DÉVELOPPEMENT - 9, BIS PLACE DE L'ÉGLISE
22450 LA ROCHE-DERRIEN

Tél : 02.96.91.33.12 Fax : 02.96.91.31.96 courriel : cc.pays.rochois@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MARDI 14 DECEMBRE 2010

Le mardi 14 décembre deux mille dix, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rochois s'est réuni à la Maison du Développement à La Roche-Derrien sous la présidence de Madame Janine LE BECHEC, Présidente.

Etaient présents : Janine LE BECHEC, Patricia LE GOAS, Yves LE DIUZET, Jean-Louis EVEN, Alain LUCO, Franck-Yves RUIZ, Dominique JAGUIN, Jean-Yves MERRIEN, Jean-Luc LE BOUDER, Serge HENRY, Joël JEGOU, Bernard FREMERY, Cathy GAUTIER, Gilles RANNOU, délégués titulaires. Jean LE ROY (remplaçant Dominique PILON), délégué suppléant.

Assistaient : André LE MOAL, Arnaud PARISCOAT, Sylvie BROUDIC, Hervé DELISLE, Daniele DAGOBERT, délégués suppléants.

Absents : Dominique PILON, délégué titulaire.

Date de convocation : 07.12.2010 - Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de présents : 15

OBJET : Motion de soutien à DASTUM pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rochois, à l'unanimité des ses membres,

Réuni le 14 décembre 2010 à la Roche-Derrien,

A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO,
- Le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou, ...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO,
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

Fait à La Roche-Derrien, le 14 décembre 2010.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Roche-Derrien, le 15 décembre 2010

La Présidente
Janine LE BECHEC.



RECU 5 JAN. 2011
- 22450 -

COMMUNE DE LA ROCHE-DERRIEN
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION

Séance du 15 décembre 2010

L'an deux mil neuf, le quinze décembre deux mil dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie de La Roche-Derrien, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis EVEN, Maire.

Étaient présents : Jean-Louis EVEN, Claudie GUEGAN, Arnaud PARISCOAT, Jean-Yves FERCOQ, Christian LESCOUARC'H, Françoise LE BOURDONNEC, Hervé PONDAVEN, Marie-Hélène LE POULEN, Gérard THIRION, Alain LUCO, Joël MORVAN, Franck-Yves RUIZ, Paul LE GALL.

Étaient absents : Arnaud DECOURCHELLE, Claudine LE BRICON

Secrétaire de Séance: Claudie GUEGAN

Date de la convocation : 8 décembre 2010

Nombre de
conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre d'absents : 2

Nombre de votants : 13

OBJET – Motion de soutien pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO

Le Conseil Municipal de La Roche-Derrien réuni le 15 décembre 2010,

a pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

a pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le chant à écouter (complaintes, gwerziou, sonioù, ...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

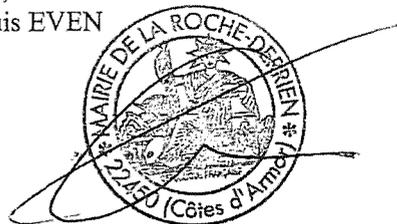
RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Sous-Préfecture
de Lannion le : le 16 décembre 2010

Publié ou Notifié le : le 16 décembre 2010

Pour extrait conforme au registre
La Roche-Derrien, le 16 décembre 2010

Le Maire,
Jean-Louis EVEN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULDOURAN
LE 13 DECEMBRE 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibérés
09	09	09

Date de la convocation
Le 03 décembre 2010

L'an deux mil dix et treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Fanch

Présents : Fanch JESTIN, Alain HENRY, Patricia ANDRE, Hervé LINTANF, Joël PIERRE, Cathy GAUTIER, Gilles RANNOU, Cathy LORGERE, Yves LE MERDY

Secrétaire de séance : Yves LE MERDY

OBJET : MOTION DE SOUTIEN Pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO

Le Conseil Municipal a pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM.

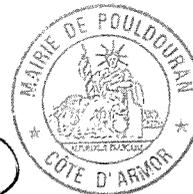
A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- le chant à écouter (complantes, gwerziou, soniou ...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Maire
F JESTIN

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous Préfecture le 15 décembre 2010



RECU 31 DEC. 2010

PLOUGASTEL-DAOULAS

Mairie

Service Secrétariat Général
Dossier suivi par Véronique STEPHAN
Tél. 02 98 37 57 47

DASTUM
16 Rue de la Santé
35000 RENNES

N/Réf. : 10-n° 3112/
V/Réf. :

**Objet : Motion de soutien - Inscription
UNESCO**

Plougastel-Daoulas, le 28 décembre 2010

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, copie de la motion qui a été votée à l'unanimité par le conseil municipal de Plougastel-Daoulas, le 16 décembre dernier, relative à l'inscription d'éléments du patrimoine immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO.

Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire

Dominique



Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint
Roger BOISRAMÉ

La correspondance doit être exclusivement adressée à Monsieur le Maire
Mairie - Ti Kêr - BP 31 - 29470 Plougastel-Daoulas
Tél. 02 98 37 57 57 - Fax. 02 98 37 57 50
Site : www.mairie-plougastel.fr
Mail : mairie-plougastel@mairie-plougastel.fr



Plougastel-Daoulas



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Motion de soutien
pour l'inscription
d'éléments du
patrimoine
immatériel de
Bretagne à
l'UNESCO

DATE DE
CONVOCATION
10 décembre 2010

DATE D'AFFICHAGE
17 décembre 2010

Nombre de Conseillers
en exercice 33
Nombre de présents..... 24
Nombre d'absents 7
Procurations 2
Nombre de votants 26

“ L'an 2010, le 16 décembre, à 18h30” le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique CAP, Maire.

Etaient présents :

Dominique CAP, Roger BOISRAME, Patricia HENAFF, Marie-Annick NICOLAS, Jean-Paul TOULLEC, Yvette MOAL, Bernard DE CADENET, Jean-Jacques BELBEOCH, Joëlle CORRE, Michel CORRE, Monique LE BOT, Françoise MORVAN, François LE BOT, Catherine BOTHUAN, Michel PAUGAM, Régis PICHON, Nathalie UGUEN, Jean-Jacques ANDRE, Raymond-Jean LAURET, Martine MOUSSEAU, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Thierry GLOANEC, Aude SEACH

Etaient absents :

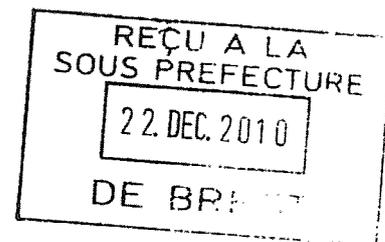
André LE GAC, Claire MALLEJAC, Philippe LE TALLEC, Roger POTIN, Ghislaine AIRAUD, Louis ROLLAND, Gisèle LE GUENNEC

Procurations :

Françoise LOUEDEC à Dominique CAP, Sandrine FEREC à Patricia HENAFF

Secrétaire de séance : Madame Monique LE BOT

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.



Motion de soutien pour l'inscription d'éléments du patrimoine immatériel de Bretagne à l'UNESCO

Rapporteur

Dominique CAP, Maire

Exposé :

Monsieur le Maire fait savoir que Monsieur André LE GAC, conseiller municipal, a déposé un vœu pour évoquer la démarche que Dastum et un groupe de travail régional ont entrepris de mener depuis 2 ans pour la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne.

3 dossiers d'inscription sur les listes de l'UNESCO ont été présentés :

- ☞ le "Fest-noz" sur la liste représentative de l'Unesco (dépôt en mars 2011).
- ☞ les "Chants à écouter de Bretagne" sur la liste de sauvegarde de l'Unesco (dépôt en mars 2011)
- ☞ les "Jeux et sports traditionnels de Bretagne" sur la liste de sauvegarde de l'Unesco (projet 2011-2012)

En complément à ces dossiers, l'UNESCO demande d'apporter des preuves qu'il existe une adhésion large de la communauté bretonne à cette démarche. 4 000 signatures individuelles pour la reconnaissance du Fest-Noz ont déjà été recueillies.

Aujourd'hui, 28 communes et collectivités publiques se sont également engagées et ont signé l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne ainsi qu'une motion de soutien à ces travaux.

Proposition :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de soutenir cette démarche et de voter la motion ainsi qu'il suit :

Le Conseil Municipal de Plougastel-Daoulas, réuni le 16 décembre 2010, a pris la décision d'adhérer à l'appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM.

Le Conseil municipal de Plougastel-Daoulas a pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours, pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne, en premier desquels :

- ☞ le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO,
- ☞ le chant à écouter (complantes, gwerziou, sonioù,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO,
- ☞ les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

Motion du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

Fait à Plougastel-Daoulas, le 16 décembre 2010

Le Maire,
Dominique CAP



CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire

Transmis à la Sous Préfecture le 20-12-2010
Publié le..... 17-12-2010
Notifié le 20-12-2010

**MOTION DE SOUTIEN
Pour l'inscription d'éléments
du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne
Sur les listes de l'UNESCO**

Le Conseil d'Administration de l'association « Mission Bretonne – Ti ar Vretoned » (Paris)

Réuni le 18 novembre 2010

A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le fest--noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Fait à Paris

Le 25 novembre 2010

Eric CITHAREL, Président de la Mission Bretonne – Ti ar Vretoned



Motion à adresser à
DASTUM
16, rue de la Santé
35000 RENNES
Tél. : 02 99 30 91 00
Courriel : dastum@dastum.net



Direction Générale des Services

Affaire suivie par Ghislaine MULLER
Poste 323
e-mail : g.muller@ville-paimpol.fr
N/Réf. : GM 10-246

PAIMPOL, le 17 DEC. 2010

Le Maire de Paimpol

à

RECU 20 DEC. 2010

DASTUM
16 rue de la Santé
35000 RENNES

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, je suis heureuse de vous faire savoir que le conseil municipal de Paimpol, lors de sa séance du 6 décembre dernier, a voté à l'unanimité la motion de soutien pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de la délibération.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



L'Adjointe à la Culture
France LE BOHEC

Séance du 6 décembre 2010

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : mardi 30 novembre 2010

Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mil dix, le lundi six décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la maison des plaisanciers sous la présidence de M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Annie MOBUCHON, Didier CALMELS, Brigitte LE SAULNIER, François ARGOUARCH, Sandrine GUILLOU, André GUILLEMOT, France LE BOHEC Adjoint - Georges LUCAS, Christophe CAUDAN, Alain LE BLEIZ, Pierre-Yves LE MOAL, Jeanine LE CALVEZ, Yvonne CONAN, Annick CHAUSSIS, Franck PICHON, Annick COAYREHOURCQ, Romain RAPIN, Camille GROU, Loïc HUCHET du GUERMEUR, Marie-Line DEPAÏL, Marie-Christine ROUXEL, Pierre MORVAN, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Jacqueline GAUDRE par délégation à Monsieur Alain LE BLEIZ, Mr Olivier LALLEMANT par délégation à Mme Sandrine GUILLOU.

Etaient absentes :

Mmes Soizic DALMARD, Nicole DERRIEN, Anne-Marie BRÉ.

Etait absent excusé :

MM.Erwan ROSEC

Mme Annick CHAUSSIS a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 23

Représentés : 2

Votants : 25

Délibération n° 10-137

MOTION DE SOUTIEN POUR LA RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE BRETAGNE

Rapporteur : Mme France LE BOHEC

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

DECIDE d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le chant à écouter (complantes, gwerzioù, sonioù,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services,
Jean-Charles AUDIC

VILLE DE PAIMPOL

Acte certifié exécutoire

Transmis au Représentant
de l'Etat le 09/12/10

Notifié
ou le 09/12/10

Affiché

Pour le Maire et par délégation,
Jean-Charles AUDIC



RECU 20 DEC. 2010

MOTION DE SOUTIEN
Pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne
sur les listes de l'UNESCO

Le Conseil Municipal de
(ou le Conseil Communautaire de) QUEMPERVEN (Côte d'Armor)

Réuni le 07 décembre 2010

A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le chant à écouter (complaintes, gwerzioù, sonioù,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Fait à Quemperven

Le 16 décembre 2010

Signatures



Ph. WEISSE

Motion à adresser à
DASTUM
16, rue de la Santé
35000 RENNES
Tél. : 02 99 30 91 00
Courriel : dastum@dastum.net

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **TROGUERY**

Séance du **08 décembre 2010**

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	11
- votants	11
- absents	0
- exclus	0

L'an deux mille dix, le 08 décembre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Serge TROGOFF, Maire.

Etaient présents : MM.

Serge TROGOFF, Jean-Luc LE BOUDER, Serge HENRY, Josette LE DANTEC, Pascal CALLAREC, Gaëlle DENIEL, Yvan PASQUIOU, Matthieu GAYIC, Yvon COSSIC, Murielle LE CALVEZ, Sylvie BROUDIC.

Date de convocation :

02 décembre 2010

Date d'affichage :

02 décembre 2010

OBJET

Motion de soutien pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO

M. Serge HENRY a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

Le Conseil Municipal de TROGUERY,

Réuni le 8 décembre 2010,

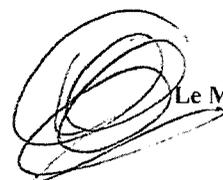
A pris la décision d'adhérer à l'appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO les éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO,
- le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO,
- les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

Fait à TROGUERY, le 8 décembre 2010
suivent les signatures

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture de LANNION. le 15 décembre 2010 et publication ou notification du 15 décembre 2010



Le Maire,

Signature

RECU 18 DEC. 2010

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Côtes-d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **TROGUERY**

Séance du **08 décembre 2010**

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	11
- votants	11
- absents	0
- exclus	0

L'an deux mille dix, le 08 décembre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Serge TROGOFF, Maire.

Etaient présents : MM.

Serge TROGOFF, Jean-Luc LE BOUDER, Serge HENRY, Josette LE DANTEC, Pascal CALLAREC, Gaëlle DENIEL, Yvan PASQUIOU, Matthieu GAYIC, Yvon COSSIC, Murielle LE CALVEZ, Sylvie BROUDIC.

Date de convocation :

02 décembre 2010

Date d'affichage :

02 décembre 2010

OBJET

Motion de soutien pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO

M. Serge HENRY a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

Le Conseil Municipal de TROGUERY,

Réuni le 8 décembre 2010.

A pris la décision d'adhérer à l'appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

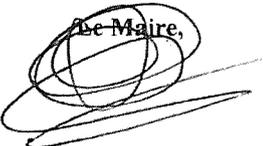
A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO les éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO,
- le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO,
- les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

Fait à TROGUERY, le 8 décembre 2010

suivent les signatures

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture de LANNION. le 15 décembre 2010 et publication ou notification du 15 décembre 2010

Le Maire,


Signature

COMMUNE DE BOVEL
Mairie
35330 BOVEL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Téléphone : 02.99.92.00.34

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le vingt cinq novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué (convocation en date du 18 novembre 2010), s'est réuni, en mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : MM. MERCIER, BOURREE, HIGNET, DENIER, MOUSSET-ROUILLE, BERTIN COLLIN, JAMAIN, ROSSIGNOL, LESEIGNEUR, GUEMENE,

ABSENTES (excusées) :

Annie L'HERMINE (procuration à Gilbert HIGNET).
S. LEFEUVRE, A-L QUERNÉE, S. GUIGNARD

Secrétaire : Bernard BERTIN.

Délibération n° 2010.11.14

MOTION DE SOUTIEN POUR INSCRIPTION A L'UNESCO

Le Conseil Municipal :

- prend la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'Association DASTUM.
- Prend la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :
 - le fest-noz sur les listes représentatives de l'Unesco,
 - le chant à écouter (complantes, gwerziou, soniou ...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.
 - Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

Pour extrait conforme,
Le 2 décembre 2010
Le Maire,
José MERCIER.



Certifié exécutoire, compte-rendu affiché en mairie le 02 décembre 2010
et transmis - ~~reçu~~ en Préfecture le : 3/12/2010

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres:

Afférents au Conseil
Municipal : 14

En exercice: 14

Qui ont pris part à
la délibération : 12

Date de Convocation

08/11/2010

Date d'Affichage

08/11/2010

DE LA COMMUNE DE CAOUENNEC- LANVEZEAC

SEANCE du 15 NOVEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le quinze novembre,
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. Alain TOUMINET, Maire

Présents : MM TOUMINET, LE GUEVEL, MME LE GRAVET-DAVAI, MM
TURUBAN, DAVAI, LE DÛ, MME LE PERF, MM LE ROLLAND,
BODIOU, L'HEGARAT, MME GUERN, M BRIAND.

Absents : MME ROUDOT et M. LE CADELEC,

Jean-François LE GUEVEL a été nommé secrétaire.

**OBJET : Inscription d'éléments du patrimoine culture immatériel de Bretagne sur la
liste de l'UNESCO**

Monsieur le maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier de DASTUM portant sur
la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel de Bretagne et l'inscription du « **Fest-
noz** », des « **Chants à écouter de Bretagne** » et des « **Jeux et sports traditionnels de
Bretagne** » sur les listes de l'UNESCO.

Ouïe la lecture du courrier, à l'unanimité, le Conseil Municipal dit son attachement à ce
patrimoine ancestral et apporte son soutien aux travaux en cours, pilotés par l'association
DASTUM, visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO ces éléments majeurs de ce
patrimoine breton. Il adhère à l'appel à la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel de
Bretagne.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
EXPEDIE EN SOUS-PREFECTURE
LE 27 novembre 2010
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 27 novembre 2010
Le Maire,

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,




DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

CANTON DE PAIMPOL
COMMUNE DE PLOUEZEC

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-BRIEUC

REPUBLIQUE FRANCAISE

Date de la Convocation

29 Octobre 2010

Date d'Affichage

16 Novembre 2010

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

le dix novembre deux mille dix
à vingt heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de

Mr MANGOLD Jacques, Maire

Etaient présents : Mr MANGOLD Jacques, Maire ; Mr PAGNY
Gilles, Mr COULAU Philippe, Mme LE MORVAN Martine, Mr
SIMON Yvon, Mr PEDRON Bertrand, Adjoint ;

Mr LE ROUX Loïc, Mr LE FRIEC Dominique, Mr LE LOUEDEC
Michel, Mme LE CHEVANTON Danielle, Mr PLOUZIN
Dominique ; Conseillers Délégués;

Mr LE TYRANT Olivier, Mme HAMON Chantal ; Mme
RIVOALLAN Véronique, Mme HAROUARD Martine, Mme
AMOURET - LE BIDEAU Sylviane, Mr PAUL Stéphane, Mme
BOUREL Florence ; Conseillers Municipaux
formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Mr LAHAYE Alain

Procurations :

Mr LE JOUANARD Armand à Mr LE FRIEC Dominique
Mme GOUELOU-CAPLAT Jacqueline à Mr COULAU Philippe
Mme GUEZOU Marie Louise à Mme HAROUARD Martine
Mr MINIER Mickaël à Mr PEDRON Bertrand

Madame HAROUARD Martine a été élu secrétaire de séance

72 - MOTION DE SOUTIEN POUR L'INSCRIPTION D'ELEMENTS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE BRETAGNE SUR LES LISTES DE L'UNESCO

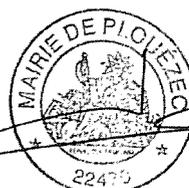
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel
immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles
de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par
l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments
majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou,..) sur les listes de sauvegarde
de l'UNESCO
- les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Pour extrait conforme,



Le Maire,

COPIE CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Transmis à
Préfecture de St Brieuc, le 18 NOV 2010
Publié ou notifié le 18 NOV 2010
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

COMMUNE DE BOURBRIAC

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 Novembre 2010**

L'an deux mil dix, le dix neuf novembre e à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Yannick BOTREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BOTREL Y, Maire, LE LEPVRIER R, LE GONIDEC G., LE BLOAS J.J. Adjoints ; DRONNIOU C., GESTIN J-Y., GUILLOU C. HERVÉ P., LE CAER P., LE COUSTER N., LE FLOC'H P., GUEGAN F., PRIDO L., TANGUY C.

ABSENTS EXCUSES : KERAVIS Daniel qui avait donné procuration à LE BLOAS Jean Jacques CADORET Guy qui avait donné procuration à LE GONIDEC Gwénaëlle LE COUSTER Christèle qui avait donné procuration à LE COUSTER N. BRIEND Sophie qui avait donné procuration à LE LEPVRIER René CONNAN Audrey qui avait donné procuration à BOTREL Yannick

Madame GUILLOU Claudine a été élue secrétaire.

Motion de soutien pour la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne

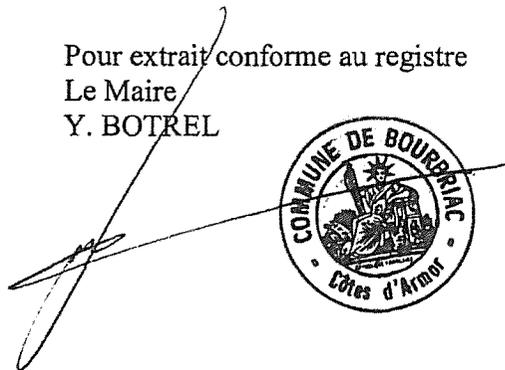
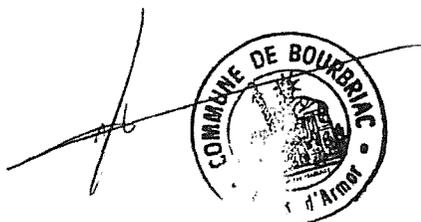
Le Maire fait part à l'assemblée que DASTUM et un groupe de travail régional ont entrepris de mener une démarche pour la reconnaissance du Patrimoine Culturel immatériel de la Bretagne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à l'appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,
- D'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :
 - le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
 - le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
 - les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

DELIBERATION COMMUNE EXECUTOIRE
Transmise le 21.11.2010
Publiée le 26.11.2010
DOCUMENT COMMUNE CONFORME
Le Maire,

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
Y. BOTREL



→

MAIRIE DE LANLOUP R E C U 2 7 NOV. 2010
Délibération du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/11/2010

Nombres de conseillers : 11 ; en exercice : 10 ; présents : 8.

L'an deux mil dix, le dix novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Louise-Anne EVEN, Maire.

Date de convocation : 05/11/2010

Présents : Louise-Anne EVEN, Dominique CONNAN, François REBOURS, Gwénola BINELLI, Jean-Yves ROLLAND, Philippe MENGUY, Yannick LE BARS, Philippe MICHOT.

Absente : Sarah MOSSMAN, Roger-Koffi LE BARS (procuration à Yannick LE BARS).

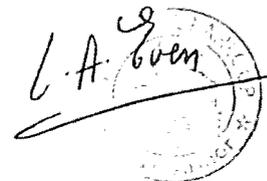
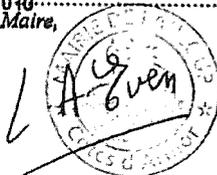
Objet : motion de soutien pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix et une abstention décide :

- d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM
- d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :
 - le Fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
 - le chant à écouter (complaintes, gwerzioù, sonioù,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
 - les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Louise-Anne EVEN

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 2.2. NOV. 2010
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 2.2. NOV. 2010
Le Maire,



MOTION DE SOUTIEN
Pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne
sur les listes de l'UNESCO

Le Conseil Municipal de
 (ou le Conseil Communautaire de) PEILLAC (56280)

Réuni le 18.11.2010

A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le chant à écouter (complantes, gwerziou, sonioù,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Fait à PEILLAC

Le 18/11/10

Signatures



Motion à adresser à
 DASTUM
 16, rue de la Santé
 35000 RENNES
 Tél. : 02 99 30 91 00
 Courriel : dastum@dastum.net

REPUBLICQUE FRANCAISE

COMMUNE

Département des Côtes d'Armor

TREVOU-TREGUIGNEC

*Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal*

RECU 12 NOV. 2010

Nombre de membres :

Date de convocation : 29/10/2010

Afférents 15

Date d'affichage : 29/10/2010

En exercice 14

Votants 14

Séance du 5 novembre 2010.

L'an deux mil dix et le cinq du mois de novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ERNOT, Maire :

Présents : M. ERNOT Alain, Maire – M.M. COUETUHAN René - DESCAMPS Bernard – BALCOU Denis – Mme GAUTHIER Françoise (Adjoints) – M. RIOU Jean-Pierre – Mme DELVALLET Babeth - Mme PASCO Marie José - M.M. RIOU Yvon-BOCHER Thomas- QUELEN Michel.

Absent(s) :

M. GUILLOU Jean Charles (Procuration à M. DESCAMPS)

M. MORVAN Michel (Procuration à M. COUETUHAN)

M. PRAT Noël (Procuration à M. QUELEN Michel).

Monsieur BOCHER Thomas a été nommé secrétaire.

MOTION DE SOUTIEN POUR L'INSCRIPTION D'ELEMENTS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE BRETAGNE SUR LES LISTES DE L'UNESCO :

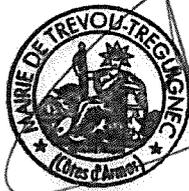
Le conseil municipal, par 14 voix pour, prend la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en BRETAGNE, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de BRETAGNE et porté par l'Association DASTUM et d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'Association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu des quels :

- . Le Fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- . Le chant à écouter (complantes, gwerziou,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO,
- . Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

POUR COPIE CONFORME.

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

Extrait du registre des délibérations
du
Conseil Municipal

Réunion du Mardi 05 Octobre 2010

L'an deux mil dix, le mardi cinq Octobre à 18 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Ronan CAILLEBOT, Maire.

Présents : CAILLEBOT Ronan, Maire, L'ANTON Jean-Yves, THOMAS Jean-Claude, LABBE Henri, LE CHAPELAIN Serge, THOMAS Chantal, Adjoints, LE BIHAN Marcel, LE BOLC'H Jean Yves, LE CAM Solange, GALERY Jean Yves, GILLET Denis, Marie PINCEMIN-LE BOUDER, NICOLAS Gaël, JOUAN Catherine, LOZAHIC Maryvonne, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M Gaël NICOLAS (de 19 H à 20 H), qui avait donné pouvoir à M Serge LE CHAPELAIN, Mme Stéphanie SADOQ, qui avait donné pouvoir à M. Jean Yves L'ANTON

Absents : Mme Fabienne GUILLEUX

1. MOTION DE SOUTIEN :

Mme Chantal THOMAS informe l'assemblée que l'association DASTUM sollicite le Conseil Municipal pour la signature d'une motion de soutien pour l'inscription d'éléments du patrimoine culturel immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO.

Elle précise que l'association DASTUM, dont les objectifs sont de collecter, sauvegarder et transmettre le patrimoine oral et musical de Bretagne, en partenariat avec un groupe de travail sur la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel de Bretagne, travaille sur 3 dossiers d'inscription sur les listes de l'UNESCO :

- le « fest-noz » sur la liste représentative de l'Unesco (dépôt en Mars 2011),
- les « chants à écouter de Bretagne » sur la liste de sauvegarde de l'Unesco (dépôt en Mars 2011),
- les « jeux et sports traditionnels de Bretagne » sur la liste de sauvegarde de l'Unesco (projet 2011-2012).

En complément de ces dossiers, l'UNESCO leur demande d'apporter les preuves d'une large adhésion de la communauté bretonne à cette démarche.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal adopte la motion proposée ci-dessous :

7

Le Conseil Municipal de PLOUISY prend la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM, d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO,
- Le chant à écouter (complaintes, gwerzioù, sonioù,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,



M. Ronan CAÏLLEBOT

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN SOUS-PRÉFECTURE
DE GUINGAMP LE :

11 OCT. 2010



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREGROM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2010

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 8

Date de la convocation : 18 octobre 2010

L'an deux mil dix, le 25 octobre 2010 à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas LE TROADEC, Maire.

Présents : MM. LE TROADEC Gildas, DECUYPERE Bernard, LE HERVE Bernard, CADIOU Erwan, LE BONNIEC Karine, HERY Rozenn, LESAGE Anne-Sophie et ALLCOCK Miriam formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : MM. TASSEL Yannick a donné procuration à MM. CADIOU Erwan,
MM. AUSSOLEIL Marc a donné procuration à MM. LE TROADEC Gildas,
MM. TOUDIC Jean a donné procuration à Mlle LE BONNIEC Karine.

Secrétaire de séance : LESAGE Anne-Sophie.

Objet : Motion de soutien DASTUM

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la motion de soutien présentée par l'association DASTUM pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO.

L'association DASTUM souhaite le soutien des collectivités pour défendre et faire reconnaître ce patrimoine.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

Décide d'adhérer à l'appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM.

Décide d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO

- Le chant à écouter (complaintes, gwerzioù, sonioù,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 05 NOV 2010
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 05 NOV 2010
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE SILFIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Membres afférents au C.M :11
Membres en exercice11
Membres présents8

L'an deux mil dix, le 20 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Serge MOELO.

Date de la convocation : 13/10/2010
Date d'affichage :

Présents : MOELO, ROUZO, LORES,
PICOT, LEFEVRE, DANIEL, PERRET,
CONSTANT

Secrétaire de séance : LORES

Objet de la délibération : MOTION DE SOUTIEN

Pour l'inscription d'éléments du patrimoine culturel immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO

Le Conseil Municipal de SILFIAC,
réuni le mercredi 20 octobre 2010,
a pris la décision d'adhérer à l'appel à la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel de Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

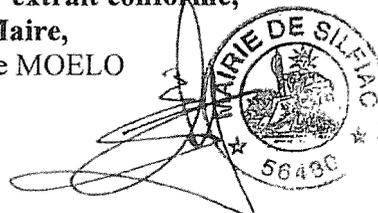
a pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du patrimoine culturel immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

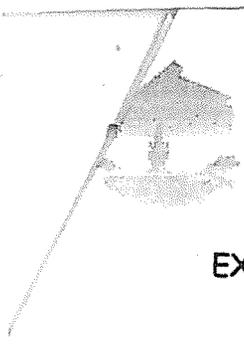
- le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO,
- le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO,

- les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

Le Maire, Serge MOËLO, Conseiller Général du Morbihan, Vice-président de Pontivy Communauté et du Pays de Pontivy, est chargé d'appliquer la présente décision et de la transmettre à toutes les autorités utiles.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Serge MOELO





Département des Côtes d'Armor
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 63/2010
COMMUNE DE PLEHEDEL

Séance du 8 novembre 2010

L'an deux mil dix, le lundi huit novembre, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

La convocation porte la date du 29 octobre 2010.

Publiée le 9 novembre 2010

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, TREUPEL Christelle, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, DAVAINÉ Didier, LE MEUR-FONTON Catherine, RIVOAL-LOYARD Sonia.

Etaient absents : DAUPHIN-EVENNOU Isabelle (donne procuration à TREUPEL Christelle), François LE BESCOND (donne procuration à LE PUT Yvon), LE CALVEZ Michel (donne procuration à RAISON Georges).

Secrétaire de séance : RAISON Georges est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

MOTION DE SOUTIEN DASTUM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

a pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- le chant à écouter (complantes, gwerziou, soniou...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le 9 novembre 2010

Le Maire,

Yvon LE PUT :

Transmis en Préfecture

Le 9 novembre 2010

Le Maire,

Département
du MORBIHAN

MAIRIE D'HENNEBONT

Arrondissement
de LORIENT

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune d'HENNEBONT, pendant l'année 2010

Objet :
Vœu de soutien
à la demande
de
reconnaissance
du fest-noz par
l'UNESCO

L'AN deux mil dix le vingt et un octobre à 18 heures, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur PERRON Gérard, Maire.

Étaient présents : PERRON Gérard, GERBAUD Serge, COHIC Gwennaëlle, SYLVESTRE Brigitte, MARVIN Florence, TANGUY Alain, FOUILLEŃ Loïc, FAURE Michelle, SOPHRON Christian, PRIGENT Olivier, LE TOULLEC Fabienne, BERHAULT Sylvain, GIORGETTI Joëlle, LE MECHEC Stéphane, RIVOALLAN Jocelyne, LE BOUHART Marc, FERNANDEZ Josiane, DEMARCY Philippe, BLANCHET Isabelle, MATHIEU Alain, KERLIDOU Michèle, HARTEREAU André, BALSSA Caroline, LOHEZIC Stéphane, DOLLÉ Michèle, RABIN Loïc, BOUILLAUT Katy, HENRY Jean-Pierre, HERMANN Laurence, BOIS Anne-Marie.

Étaient absents excusés : CHEVANCE Sylvie ayant donné procuration à MARVIN Florence, KERRIC Guillaume ayant donné procuration à LE TOULLEC Fabienne, LE GARREC Laurent ayant donné procuration à LE MECHEC Stéphane.

M. le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, **Stéphane LE MECHEC**, désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

M. BERHAULT, rapporteur, propose à l'assemblée délibérante le vœu suivant dans le cadre de la politique de la Ville en faveur de la langue bretonne et de la culture bretonne,

Le Conseil Municipal d'Hennebont

- après avoir pris connaissance des démarches engagées par les associations culturelles bretonnes pour obtenir l'inscription du fest-noz comme « élément représentatif » du patrimoine culturel immatériel de l'humanité,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

➔ **est d'avis**, à l'instar du Conseil Régional qui soutiendra la démarche, de reconnaître le fest-noz comme une des formes d'expression majeure de l'originalité culturelle de la Bretagne et des Bretons

et en conséquence :

apporte son soutien à la démarche coordonnée par l'association DASTUM en vue d'obtenir l'inscription du fest-noz au patrimoine immatériel de l'humanité
décide de transmettre la présente délibération à Madame Irina BOKOVA, Secrétaire Générale de l'UNESCO.

Le registre est dûment signé.

REÇU LE

29 OCT. 2010

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gérard PERRON



Objet :
**Vœu de soutien
à la demande
de
reconnaissance
du fest-noz par
l'UNESCO**

L'AN deux mil dix le vingt et un octobre à 18 heures, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur PERRON Gérard, Maire.

Etaient présents : PERRON Gérard, GERBAUD Serge, COHIC Gwennaëlle, SYLVESTRE Brigitte, MARVIN Florence, TANGUY Alain, FOUILLEN Loïc, FAURE Michelle, SOPHRON Christian, PRIGENT Olivier, LE TOULLEC Fabienne, BERHAULT Sylvain, GIORGETTI Joëlle, LE MECHEC Stéphane, RIVOALLAN Jocelyne, LE BOUHART Marc, FERNANDEZ Josiane, DEMARCY Philippe, BLANCHET Isabelle, MATHIEU Alain, KERLIDOU Michèle, HARTEREAU André, BALSSA Caroline, LOHEZIC Stéphane, DOLLÉ Michèle, RABIN Loïc, BOUILLAUT Katy, HENRY Jean-Pierre, HERMANN Laurence, BOIS Anne-Marie.

Etaient absents excusés : CHEVANCE Sylvie ayant donné procuration à MARVIN Florence, KERRIC Guillaume ayant donné procuration à LE TOULLEC Fabienne, LE GARREC Laurent ayant donné procuration à LE MECHEC Stéphane.

M. le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, **Stéphane LE MECHEC**, désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

M. BERHAULT, rapporteur, propose à l'assemblée délibérante le vœu suivant dans le cadre de la politique de la Ville en faveur de la langue bretonne et de la culture bretonne,

Le Conseil Municipal d'Hennebont

- après avoir pris connaissance des démarches engagées par les associations culturelles bretonnes pour obtenir l'inscription du fest-noz comme « élément représentatif » du patrimoine culturel immatériel de l'humanité,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

➔ **est d'avis**, à l'instar du Conseil Régional qui soutiendra la démarche, de reconnaître le fest-noz comme une des formes d'expression majeure de l'originalité culturelle de la Bretagne et des Bretons

et en conséquence :

apporte son soutien à la démarche coordonnée par l'association DASTUM en vue d'obtenir l'inscription du fest-noz au patrimoine immatériel de l'humanité
décide de transmettre la présente délibération à Madame Irina BOKOVA, Secrétaire Générale de l'UNESCO.

Le registre est dûment signé.



REÇU LE

29 OCT. 2010

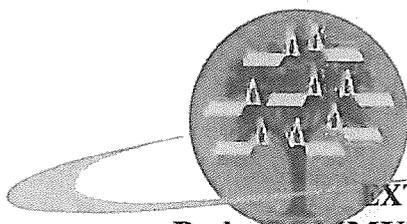
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gérard PERRON





KREIZ TREGOR
COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE TREGOR

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS De la COMMUNAUTE de COMMUNES du CENTRE TREGOR

SEANCE du 28 octobre 2010

L'an deux mille dix, le 28 octobre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Centre Trégor, légalement convoqué, s'est assemblé au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Président de la Communauté de Communes du Centre Trégor.

MEMBRES EN EXERCICE : 21

PRESENTS :

BERHET : BELLANGER L., MERRER L.
CAOUENNEC-LANVEZEAC : BODIOU H. - LE GUEVEL J.F. - LE GRAVET-DAVAI M-C.
CAVAN : NICOL P.Y. - NICOLAS M. - OFFRET M.
COATASCORN : SOL DOURDIN G.
PLUZUNET : JEGOU J-C. - LE MORVAN H - TREMEL D.
PRAT : BOZEC G. - PRAT R.
QUEMPERVEN : WEISSE P. - TREMEL J.
TONQUEDEC : LE BRIS J.

EXCUSES : PRIGENT A. (PRAT) donne procuration à LE MEUR A.M. - PRIGENT J-Y. (TONQUEDEC) donne procuration à MORELLEC C. - MARAND M. (TONQUEDEC) - LE CREURER E. (COATASCORN).

Objet : Motion de soutien pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'Unesco

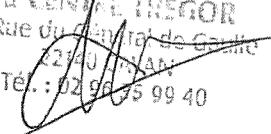
Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- d'adhérer à l'appel à la reconnaissance du Patrimoine culturel immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturels de Bretagne et porté par l'association Dastum
- d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association Dastum visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :
 - le Fest-noz sur les listes représentative de l'UNESCO
 - le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
 - les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire APPROUVE cette proposition.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le 5/11/2010
Publié et notifié le 5/11/2010



Pour copie conforme
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du CENTRE TRÉGOR
11, Rue du Général de Gaulle
27400 JANSAN
Tél. : 02 98 05 99 40

LE PRESIDENT

COMMUNAUTE de COMMUNES de BOURBRIAC

Extrait du Procès Verbal de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes réuni le 25 octobre 2010 à 20h 30 à la Salle du Conseil de la Maison du Développement.

Le vingt cinq octobre deux mille dix, les délégués de la Communauté de Communes de BOURBRIAC se sont réunis à la Salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur Yvon PHILIPPE.

RECU 24 JAN. 2011

≡ ORDRE DU JOUR ≡

- ① **Mise à l'approbation du Procès Verbal du 27.09.2010,**
- ② **Décisions relatives aux abattements applicables à la Taxe d'Habitation**
(avec prise en compte des récentes informations à cet égard),
- ③ **Bureaux CDC & SAMAD :**
 - ✓ Compte rendu de la réunion du 22.10.2010 et suite à y donner.
- ④ **Personnel :**
 - ✓ Remplacement d'un agent au service administratif (suite à mutation),
 - ✓ Autres dispositions à prévoir pour « Accueil, Tourisme, Commission, Animation ».....
- ⑤ **Salle de Sports intercommunale :**
 - ✓ Validation des travaux modificatifs : *contrôles d'accès, panneau affichage sportif...*
- ⑥ **Administration / Gestion :**
 - ✓ Consultation des banques pour emprunts (salle de sports),
 - ✓ Admission des non valeurs,
 - ✓ Bilan des travaux sur les chemins de randonnées au terme de 3 années et suite à y donner.
- ⑦ **Activités « Enfance / Jeunesse » :**
 - ✓ Organisation & modalités de la sortie au Futuroscope,
 - ✓ Convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances « Coupons Sports ».
- ⑧ **Questions et informations diverses**
 - ✓ Demande d'appui par l'Association Datsum pour la « reconnaissance du patrimoine culturel ».

● **PRESENTS** : Monsieur Yvon PHILIPPE, Président, déclare ouverte la séance du Conseil :

⇒ Étaient présents :

BOURBRIAC : M. Jean-Jacques LE BLOAS (suppléant de Yannick BOTREL), Patrick LE FLOCH, Claudine GUILLOU, Loïc PRIDO, Florence GUEGAN.
COADOUT : M. Yvon PHILIPPE, Jean-Pierre GIUNTINI, Christine DIRIDOLLOU (suppléante de M. Raulo),
KERIEN : M. Claude SALOMON.
KERPET : M. Michel HUBY (suppléant de JP LE MOIGNE), Jean-Claude MAHE.
MAGOAR : M. Yannick DOLO, André DIRIDOLLOU.
MOUSTERU : M. Gérard HERVE, Yvon CARRE, Christian BLAIZE.
PLESIDY : Mme Yolande BARBEDETTE, Annie LE ROUX, Guy GAUTIER.
PONT MELVEZ : M. Gérard LE VINCENT, Marie-Thérèse SCOLAN, Yveline STEUNOU.
SAINT-ADRIEN : M. Thierry LE GUEVELLOU, Stéphane HAMON.
SENVEN LEHART : M. Gilbert BURLOT.

⇒ Étaient excusés ou absents : D. LEMONNIER, M. LORGUILLOUX.

⇒ Assistaient en outre : S. LE FOURNIS, Secrétaire Générale, J. LE BIZEC, Responsable Service « Technique », Stéphanie OMNES, Responsable Service « Enfance-Jeunesse ».

Avec 25 délégués présents, le quorum étant atteint le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

● **Secrétaire de Séance** : M. Claude SALOMON, délégué de Kérien.

Le Président.
Yvon PHILIPPE.

Communauté de Communes de Bourbriac
Conseil Communautaire du 25 Octobre 2010

Délibération n° 73-2010

**Demande d'appui par l'Association Dastum pour la « reconnaissance du patrimoine culturel » :
*Motion de soutien pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO.***

L'Association Dastum et un groupe de travail régional ont entrepris de mener –depuis 2 ans- une démarche pour la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne par l'UNESCO.

Dastum sollicite les collectivités et notamment la Communauté de Communes pour apporter son soutien aux démarches en cours pilotés par l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

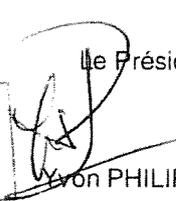
- ⇒ **Décide d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'Association Dastum,**
- ⇒ **Décide d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'Association Dastum visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :**
 - ☞ Le Fest-Noz sur les listes représentatives de l'UNESCO,
 - ☞ Le chant à écouter (complaintes, gwerzioù, sonioù,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO,
 - ☞ Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.
- ⇒ **Mandate le Président pour en informer l'Association Dastum.**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

DELIBERATION EN DATE DU 25 OCTOBRE 2010

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE BOURBRIAC
1 Rue de Tournemine
22320 BOURBRIAC

Le Président,


Yvon PHILIPPE.

Acte rendu exécutoire après dépôt à la
Sous-Préfecture de Guingamp le

08.11.2010

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 Octobre 2010

L'An Deux Mil Dix, le 25 Octobre, à 20 H 30, Le Conseil Municipal de la Commune d'ERCE PRES LIFFRE, légalement convoqué le 18 Octobre 2010, s'est réuni à la MAIRIE, en séance publique sous la présidence de Madame Annie PIVETTE, Maire

Etaient Présents : A. PIVETTE – J. BOTREL - D. BEAUDOIN - L.AUBREE - L. BEAUDOIN
N. BEDOUIN – JP CORDONNIER - S. DESJARDINS – I. GAUTIER - M. GUILARD
N. HILLION - K. HOMMERIE - V. PAYEN - S. RAMOS

Absente excusée :

C. AMOROS ayant donné pouvoir à S. RAMOS

Secrétaire de Séance : Jean-Paul CORDONNIER

Date d’Affichage : 02/11/2010

Nombre de Conseillers en exercice : 15

De Présents : 14

De Votants : 15

DASTUM : Motion de soutien pour l’inscription d’éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l’UNESCO

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l’unanimité :

-a pris la décision d’adhérer à l’appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d’acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l’association DASTUM

-a pris la décision d’apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l’association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l’UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier desquels :

*le fest-noz sur les listes représentatives de l’UNESCO

*le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou,…) sur les listes de sauvegarde de l’UNESCO

*les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l’UNESCO.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,*

A. Pivette

Annie PIVETTE

RECU 29 OCT. 2010

MOTION DE SOUTIEN
Pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne
sur les listes de l'UNESCO

Le Conseil Municipal de
(ou le Conseil Communautaire de)

Réuni le

A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Fait à Planguenoual

Le 13. Octobre 2010

Signatures



Motion à adresser à

DASTUM
16, rue de la Santé
35000 RENNES
Tél. : 02 99 30 91 00
Courriel : dastum@dastum.net

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES
CANTON DE FOUGERES-SUD
COMMUNE DE PARCE - 35210
☎ 02 99 97 64 63
FAX 02 99 97 59 43
email : mairie.parc.35@wanadoo.fr

L'an deux mil dix, le 05 Octobre, Les membres du conseil municipal de la commune de Parcé, sur la convocation du 29 septembre 2010 qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Parcé. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Le Maire, Lézin GALAIS.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 5
Nombre de conseillers municipaux votants : 11

Présents : GALAIS Lézin, PERRIN Louis, BRAULT Yves, GOURDEL René, GUILLAUME Jean-Paul, CHEVALIER Patrice, GUESDON Jean Michel, PAUTONNIER Bertrand, RONDIN David

Absents excusés : COLLIN Marcel, MOISAN Régine, SOURDIN Francis

Absents non excusés : BOUSCAUD Vincent, HENRI Fabienne

Pouvoirs : Lézin GALAIS pour Régine MOISAN

Louis PERRIN pour Francis SOURDIN

Nomination du secrétaire de séance : GUESDON Jean Michel

Délibération 2010-10-07

Motion de soutien - association DASTUM

Le Conseil Municipal a pris la décision d'adhérer à l'appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM.

Le Conseil Municipal a pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.
- Les jeux et sports traditionnels Bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Le Conseil Municipal autorise le Maire à transmettre cette délibération à l'association DASTUM.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Lézin GALAIS



Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de son expédition en préfecture et de sa
publication le 15 octobre 2010
Le Maire,
Lézin GALAIS



REÇU 18 OCT. 2010

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN**

Séance du 27 septembre 2010

Le vingt sept septembre deux mille dix, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, Maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 15

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, D. QUIVIGER, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, M. SAILLOUR, J.M. CUEFF, J.R. PENNORS, A. CAZUC, J.J. HIRRIEN, V. LE BOULC'H, A. KERBRAT, F. SAILLOUR, M. AUTRET, M.Y. LE MESTRE

Excusés : J.J. LE DUFF, F. MOAL, D. LE GALL, O. MONCUS

Mme Anne MARC a été nommée secrétaire.

Date de la convocation : 17 septembre 2010

Date d'affichage : 17 septembre 2010

Patrimoine culturel immatériel de Bretagne

L'association DASTUM coordonne un groupe de travail réunissant acteurs et associations culturelles de Bretagne qui a rédigé un Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel immatériel de Bretagne et réunit en ce moment des éléments pour demander à l'UNESCO de reconnaître le « fest noz » comme un élément représentatif de ce patrimoine.

Mme le Maire propose au conseil d'adopter une motion de soutien.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents,

Décide d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM.

Décide d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

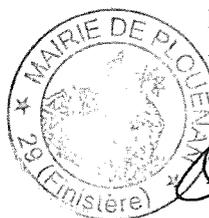
- le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification du

111012010

Pour Extrait certifié conforme

Le Maire,
Aline CHEVAUCHER





**Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 30 juin 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Alain PENNEC, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de :

Marie-Madeleine BERGOT ayant donné pouvoir à Martine BREZAC
Cécile FLOURET ayant donné pouvoir à Erwan BALANANT
Martine LEGENDRE ayant donné pouvoir à Alain KERHERVÉ
Jacques ALANOT ayant donné pouvoir à Yvon LE DORZE
Marijo MELLOUET ayant donné pouvoir à Florence LE BERRE
Cécile PELTIER ayant donné pouvoir à Michaël QUERNEZ
Marie-Thérèse SAUVERVALD ayant donné pouvoir à David LE DOUSSAL

Absente : Christine FAVENNEC

Secrétaire de séance : Laëtitia FAVENNEC

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

1 - MOTION DE SOUTIEN POUR L'INSCRIPTION D'ELEMENTS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE BRETAGNE SUR LES LISTES DE L'UNESCO

Un collectif d'acteurs et d'associations culturelles de Bretagne, par l'intermédiaire de l'association DASTUM, lance un appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne, visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs de ce patrimoine, à savoir :

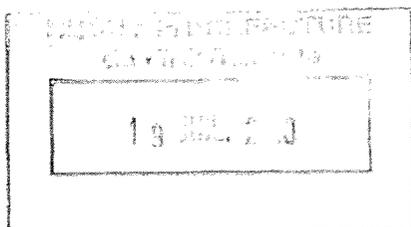
- Le FEST-NOZ sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le CHANT à ECOUTER (complaintes, gwerziou, sonioù...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les JEUX et SPORTS TRADITIONNELS bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter son soutien aux travaux en cours et d'adhérer à cet appel en autorisant Monsieur le Maire à signer la motion de soutien proposée.

Avis de la Commission Culturelle : Favorable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la motion de soutien à l'unanimité.

Pour expédition conforme
Le MAIRE,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Guéhenneuc".

Communauté de Communes de Beg ar C'hira
Compte-rendu de séance/Registre des délibérations

L'an deux mil dix, le mercredi 29 septembre, les membres du conseil de communauté se sont réunis dans la salle de Trégrom, à 17 heures 30, sous la présidence de Gildas Le Troadec, Président, sur convocation qui leur a été adressée le 21 septembre 2010.

Date de la convocation : 17 septembre 2010 (affichée le 20 septembre 2010).

Procès verbal de la séance et délibérations affichés le 06 octobre 2010.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs François PRIGENT, Jean-Yves LAHELLEC, Gérard KERNEC, Emmanuelle SADIN Jean-Claude VACHER, Maryvonne PIERRES, Jean-François LE GALL, Guy LE DAIN, Pascale LE GALL, Jean RANNOU, Christian LE FUSTEC, Jean-Yves LE GUEUZIEC, Bernard KERBORIOU, Louis FERCOQ, Francis MORELLEC, Jean-Claude QUENIAT, Patrick LE BRUN, Pascal VIEILLEVILLE, Jeannine L'HURIEC, Jean-Yves LE ROUX, Jean-Claude RIOU, Jacques LE MIGNOT (suppléant de Jean-François LE MIGNOT), Serge OLLIVAUX, Gildas LE TROADEC, Yannick TASSEL et Anne-Sophie LESAGE (suppléante de Marc AUSSOLEIL).

Absents non remplacés : Messieurs, mesdames Jacques BADEL, Annie BRAS-DENIS et Gérard Quilin.

Secrétaire de séance : Monsieur Yannick TASSEL.

Assistait à la Séance : Monsieur Régis Le Coz, Directeur Général des Services.

MOTION

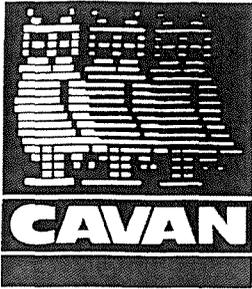
Motion de soutien pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO : la communauté de communes apporte son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO,
- Le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO,
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Président, Gildas Le Troadec.

Maison du Développement
Avec Louis Prigent - BP 4
77410 PLOUARET
Tél. 02 96 38 33 33
BEG AR C'HIRA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LE PRÉSIDENT
GILDAS LE TROADEC
Maison du Développement
Avec Louis Prigent - BP 4
77410 PLOUARET
Tél. 02 96 38 33 33
BEG AR C'HIRA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



mairie de cavan

10, RUE GÉNÉRAL DE GAULLE
22140 CAVAN - tél. : 02.96.35.86.09
fax : 02.96.54.60.09
e-mail : mairie.cavan@wanadoo.fr

tí ker kawan

10, hent jeneral de gaulle
22140 CAVAN

RECU 1 OCT. 2010

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 23 septembre 2010

L'an deux mil dix, le vingt trois septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances; sous la présidence de Monsieur Pierre -Yves NICOL, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : NICOL P.Y, OFFRET M, NICOLAS M, LE ROY A, GALLET MF, NEVEUX D, BESCO V, BROCHEN A, FALEZAN T, ROUDIL V, LE CARVENNEC S, CORNIC J, LE LURON P.

ABSENTS : LOZAHIC A, LE HUEROU S, excusés.

SECRETAIRE DE SEANCE : CORNIC J

OBJET : Motion de soutien pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO

Le Conseil Municipal de CAVAN, réuni le 23 septembre 2010,

A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et association culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le Fest Noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre Yves NICOL

Après Transmission en Sous-Préfecture
de Lannion le
Publié ou Notifié le
A CAVAN le
Le Maire,



MOTION DE SOUTIEN
Pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne
sur les listes de l'UNESCO

Le Conseil Municipal de
 (ou le Conseil Communautaire de) Locarn

Réuni le 7 septembre 2010

A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le chant à écouter (complaintes, gwerzioù, sonioù,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Fait à Locarn

Le 10 septembre 2010

Signatures



Motion à adresser à
 DASTUM
 16, rue de la Santé
 35000 RENNES
 Tél. : 02 99 30 91 00
 Courriel : dastum@dastum.net

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de LOCARN**

Séance du 7 septembre 2010

L'an deux mille dix et le sept septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Briec LE BOZEC, Maire,

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	8
votants	8

Date de convocation : 26/08/2010

Date d'affichage : 26/08/2010

Présents : BRICET P., MASSON T. (Adjoints), CONAN M., CORFDYR C., CRASE T.,
FORD J., LOUEDEC J.-Y.

Absents excusés : CAMUS M., DE QUELEN C., GUILLOSSOU J.

Mademoiselle Céline CORFDYR a été nommée secrétaire.

OBJET : Motion de soutien pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de l'association DASTUM qui coordonne un groupe de travail sur l'élaboration d'un dossier pour faire inscrire le fest-noz comme « élément représentatif » du patrimoine culturel immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM ;
- PREND la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :
 - Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
 - Le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou, ...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
 - Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en Sous-préfecture le **10 SEP. 2010**

Commune de PLESIDY

L'an deux mil dix et le vingt neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolande BARBEDETTE, Maire.

Présents : Y. BARBEDETTE, A. LE ROUX, A. BAHEZRE, G. LE BAHERS, G. GAUTIER, E. HAMONOU, M. LE BECHEC, P. GAUTIER, S. SAILLOUR, J.Y DIRIDOLLOU.

Absents : N. LERICOLLAIS ayant donné procuration à M. LE BECHEC, J.J. HAMON ayant donné procuration à A. LE ROUX, H. CONAN ayant donné procuration à Y. BARBEDETTE, N. TOUZE, S. LE PUT.

Secrétaire : E. HAMONOU

MOTION DE SOUTIEN

Pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO

Le Conseil Municipal de PLESIDY à l'unanimité

A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le Fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le chant à écouter (complaintes, gwerzioù, soniù,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Fait à PLESIDY le 29 juin 2010

Pour copie conforme,
Le Maire,



MENNAD

Evit ma vefe lakaet ar braz eus Glad dre Gomz Breizh war rolloù an UNESCO

Kuzul Ti-Kêr PLESIDY

Bodet d'an/d'ar 29 juin 2010

En deus divizet sinañ ar Galv evit ma vefe anavezet Glad dre Gomz Breizh. Galv savet gant ur bodad aktourien ha kevredigezhioù eus bed ar sevenadur e Breizh ha douget gant ar gevredigezh DASTUM,

En deus divizet harpañ al labour nevez krog ha kaset en-dro gant ar gevredigezh Dastum evit ma vefe lakaet ar braz eus Glad dre Gomz Breizh war rolloù an UNESCO, ha da gentañ toud :

- Ar Fest-noz war rolloù dispar an UNESCO
- Ar c'hannaouennoù da selaou (gwerzioù, sonioù, kanaouennoù...) war rolloù an UNESCO evit ar pezh a zo da vezañ sovetaet
- C'hoarioù ha sportoù hengounel Breizh war rolloù an UNESCO evit ar pezh a zo da vezañ sovetaet

Graet e PLESIDY

D'an / d'ar 29 juin 2010

Le Maire,



MOTION DE SOUTIEN
Pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne
sur les listes de l'UNESCO

Le Conseil Municipal de
(ou le Conseil Communautaire de) SAINTE-SEVE 29600

Réuni le 2 juillet 2010 à 18 heures 30 minutes.

A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le Fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Fait à Sainte - Seve

Le 2 juillet 2010.

Signatures

P. Le Yaïre,
d'adjoint,



Motion à adresser à
DASTUM
16, rue de la Santé
35000 RENNES
Tél : 02 99 30 91 00



MOTION DE SOUTIEN
Pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne
sur les listes de l'UNESCO

Le Conseil Municipal de
(ou le Conseil Communautaire de) SAINTE-SEVE

Réuni le 2 juillet 2010 à 18 heures 30 minutes.

A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

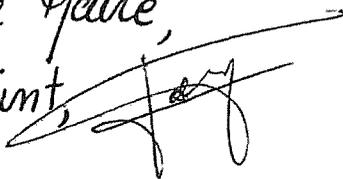
- Le Fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le chant à écouter (complaintes, gwerziou, sonioù,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Fait à Sainte-Seve

Le 2 juillet 2010.

Signatures

P. Le Yaire,
d'adjoint,



Motion à adresser à
DASTUM
16, rue de la Santé
35000 RENNES
Tél : 02 99 30 91 00



MAIRIE DE TREMEVEN
Place de l'église
29300 TREMEVEN

☎02.98.96.08.02
Fax 02.98.39.02.71
E-Mail : mairie.tremeven@wanadoo.fr

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 Juin 2010

L'an deux Mille dix, le **22 Juin** à dix huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur COLAS Roger, Maire,

Date de convocation : 15 Juin 2010

Étaient présents : ARGOUARC'H Frédérique - BELLEGUIC Robert - CADIC Jean-Paul – CAUDAN Monique – CORNE André - CUDON Françoise - FITAMANT Georges – GAUBERT Louis - HERVET Claude - JEHANNO Claude – LE GOFF Bernard - LE MARRE Armel - LE NAOUR Elise - PERRON Françoise – RICHARD Magali – ROLLIN Philippe

Formant la majorité des membres en exercice

Absent : LE NIGEN Michel

Absent excusé :

ROBET Jean-Noël qui donne procuration à PERRON Françoise

Le Conseil a choisi pour secrétaire Magali RICHARD

OBJET : Motion de soutien pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO

OBJET : Motion de soutien pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO

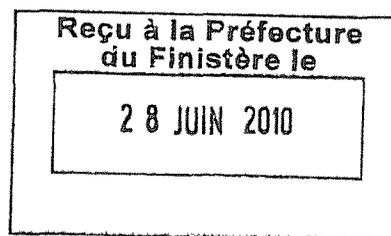
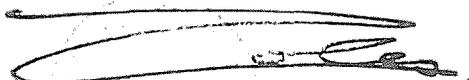
Le Conseil Municipal de TREMEVEN,

A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le Fest-Noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le chant à écouter (complaintes, gwerzioù, sonioù...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO

Pour copie conforme,
le 23 Juin 2010
le Maire, Roger COLAS



Motion de soutien

Pour l'inscription du patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne Sur les listes de l'UNESCO

Le Conseil Municipal de Pommerit Le Vicomte,

Réuni le Jeudi 17 juin 2010 :

Sous la présidence de M GAUTIER Alain, maire et M Gérard GUYOMARD secrétaire de séance.

➔ **A pris la décision d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM.**

➔ **A pris la décision d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du patrimoine culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :**

Le Fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO,

Le chant à écouter (complaintes, gwerziou, sonioù...), sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

Nombre d'Elus : 19

Nombre de votants : 18 dont 02 procurations,

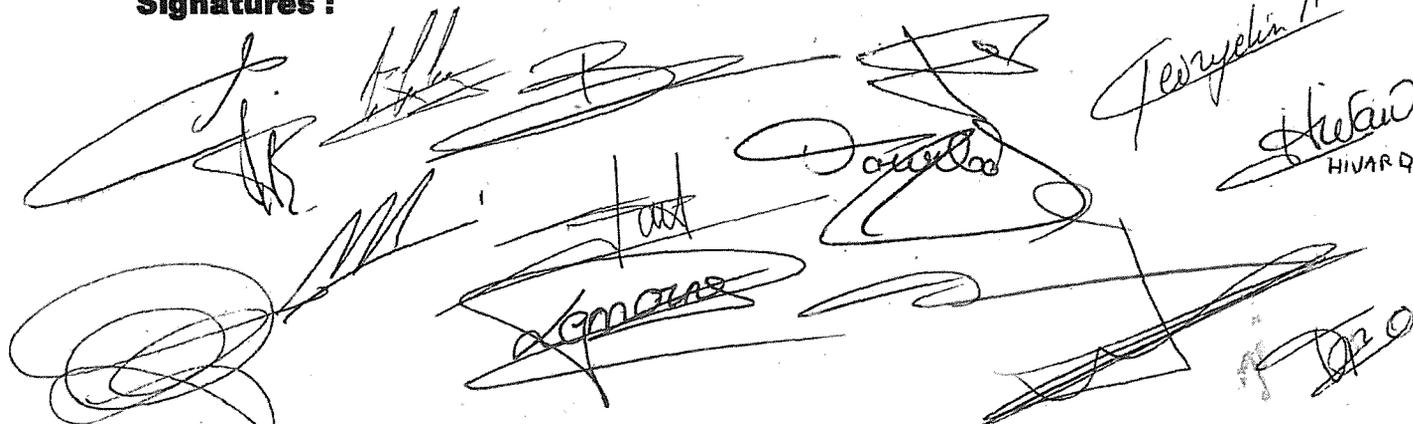
Pour la motion de soutien : 18

Absent (s) excusé (s) : 03

**Dont : - Mme Monique ILLIEN (Procuration à M LANCIEN),
- M Jean Pierre PRIGENT, (Procuration à M GAUTIER)**

Fait à POMMERIT LE VICOMTE, le 17 juin 2010.

Signatures :

A collection of approximately 18 handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The signatures are varied in style, some being more legible than others. One signature on the right side is clearly identifiable as 'HIVARQ'.

**- Motion adressée à DASTUM, 16, rue de la Trinité, 35 000 RENNES,
- Copie adressée à DASTUM, Maison de la culture Bretonne à Cavan
Hent Jean Monnet 22 140 CAVAN.**

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT BRIEUC

COMMUNE DE
POMMERIT LE VICOMTE

N° 22248/ 0000006-2010

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL DIX

DATE de CONVOCATION

04 JUIN 2010

DATE D'AFFICHAGE

22 JUIN 2010

En exercice 19

PRESENTS 16

VOTANTS 16
(+2 procurations)

Le **17 JUIN**

à vingt heures

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. GAUTIER Alain

Etaient présents : MM BARS FRANÇOISE, BOULBIN DANIEL, GAUTIER ALAIN, GEORGELIN Mickaël, HIVARD JOSIANE, LANCIEN Michel, LE CALVEZ Christophe, LE METAYER-MORICE Laurence, LEMOINE Patricia, MARQUIER CLAUDE, MENGUY STEPHANE, MICHEL CHRISTELLE, PRIGENT Jean-Pierre, THEREZIEN Beatrice TOURBOT Nadiné, UNVOAS Raymond

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés: EVEN DOMINIQUE, ILLIEN MONIQUE (procuration LANCIEN MICHEL), PRIGENT Jean-Pierre (procuration GAUTIER Alain)

Monsieur Gérard GUYOMARD a été nommé secrétaire de séance.

MOTION

- **PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE BRETAGNE**
- **DEMANDE D'INSCRIPTION sur les Listes de l'UNESCO**

Monsieur Michel LANCIEN, 1^{er} Adjoint, chargé de la Communication et de la Culture porte à la connaissance de l'Assemblée l'appel rédigé par un collectif d'acteurs et d'associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM.

L'Association DASTUM pilote des travaux visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du patrimoine culturel immatériel de la Bretagne, dont :

- le *Fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO,*
- le *chant à écouter (complaintes, gwerziou, sonioù...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO,*
- les *jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à l'Appel de reconnaissance du Patrimoine Immatériel en Bretagne,
- d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'Association DASTUM.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Alain GAUTIER



TRANSMIS AU PREFET
23 JUIN 2010

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 Juin 2010

Nombres de membres : 11

Nombres de présents : 10

L'an deux mil dix
et le 25 Juin à 20 H 30

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Jean-Yves PHILIPPE.

Présents : PHILIPPE J-Y. LOPIN R. LE FOLL M. SERANDOUR A. LE BARS M. LE MENER H. JOUANNY S. LE GUENNIC Y. FENICE X. MICHEL M.T.

Absent excusé : GUNARD C.

Secrétaire de séance : JOUANNY S

Date de convocation : 18/06/2010

Date d'affichage : 28/06/2010

Objet : Motion de soutien

Monsieur Le Maire indique avoir reçu de la part du Dastum, qui coordonne un groupe de travail au sein duquel se retrouvent de grandes associations bretonnes, une motion de soutien pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO.

Le Conseil Municipal

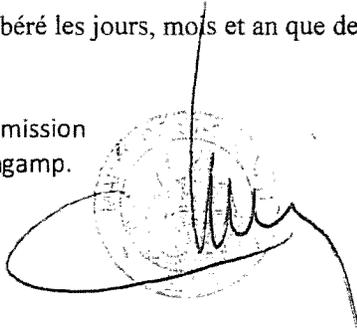
A PRIS LA DECISION d'adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

A PRIS LA DECISION d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Le chant à écouter (complaintes, gwerziou, sonioù...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Rendu exécutoire par transmission
En Sous-Préfecture de Guingamp.
Le 28 Juin 2010
Le Maire,
Jean-Yves PHILIPPE



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves PHILIPPE

